

ESSAIS SUR L'ECONOMIE DE L'ALGERIE NOUVELLE

par François d'ARCY, Annie KRIEGER et Alain MARILL

P.U.F., 1965, 254 p.

De ces trois essais réunis, l'un concerne directement « l'expérience algérienne d'autogestion industrielle », celui de M. A. Marill (pp. 167-180). Cette étude qui apporte beaucoup de faits et d'informations, analyse aussi, certes, judicieusement un certain nombre de contradictions graves de l'autogestion en Algérie, mais tempère étonnamment son analyse en accordant une confiance quasi-totale aux dirigeants en face dont les déclarations d'intentions lui paraissent suffire à résoudre ces dites contradictions. Ainsi, après une bonne analyse de l'appareil d'Etat, obstacle le plus grand à la rationalisation et à la planification de l'économie, l'auteur conclut timidement en souhaitant que soient

« apportées quelques retouches au cadre juridique ». Page 220, il donne une excellente description de l'ennemi capitaliste de l'autogestion, mais se retranchant derrière la praxis officielle, il adhère, bien que du bout des lèvres, aux réformes mises en œuvre, telle la mise en place de sociétés mixtes d'importation des matériaux. Il ne voile pas non plus l'absence totale de la planification ni d'une organisation étatique adaptée à l'autogestion. Ce diagnostic est-il compatible avec l'affirmation que « l'Algérie se construit sous un gouvernement révolutionnaire, qui, sur certains points a épousé le modèle marxiste » (p. 171), alors que « la masse » ne « cherche à faire pression sur le pouvoir que... par ses slogans » ? C'est qu'en fait l'auteur qui fait des vœux pour que l'Etat change ses structures, ses lois, sa praxis, en un mot de nature, se méfie aussi grandement de la « centralisation politique ». C'est pourquoi il voit dans l'autogestion une force de « décentralisation économique » équilibrant le danger de bureaucratisation. Mais il semble que l'essayiste ne ressente pas la nécessité de dépasser un tel équilibre autrement que par des « slogans ». Sa conception étroite de l'autogestion dont « le fondement » est pour lui « établi sur l'intéressement des ouvriers à la marche de l'entreprise par le biais de la participation aux bénéfices » (p. 235) lui fait maintenir la coupure entre la liberté économique et l'autorité politique. Dans cette mesure, il n'aperçoit pas les déformations bureaucratiques de l'autogestion elle-même ; plus grave, il applaudit aux « réalisations » de la coopérative Aïssat Idir de Blida, ensemble de « biens vacants » gérés bureaucratiquement par une équipe refusant toute participation aux travailleurs. Et pour finir, se faisant l'écho d'une campagne syndicale pour le contrôle ouvrier, l'auteur écrit : « l'introduction récente d'un contrôle ouvrier, sous la forme de comités d'entreprise, dans le secteur privé, serait préférable à une politique de nationalisation, lointaine ou proche » sans prendre le soin de préciser que le « contrôle ouvrier » n'a nullement été « introduit » en Algérie, et que les comités d'entreprise n'ont jamais été considérés, en tant que tels, comme des instruments définitifs de libération. Malgré donc un grand nombre de remarques pertinentes sur la situation de l'autogestion algérienne confrontée à ses ennemis capitalistes et étatiques en 1964-1965, M.-A. Marill ne nous propose aucune analyse d'ensemble du phénomène de la gestion ouvrière et de sa dynamique possible.

Annie Krieger dans « **Les prémices d'une réforme agraire en Algérie** » (pp. 97-165) utilise la même méthode descriptive, « phénoménologique » que M. Marill. Dégageant de l'analyse sociologique ce qu'elle appelle « l'idéologie algérienne : une once de Père Enfantin, un peu de Trotsky, beaucoup de Karl Marx et tout autour les arabesques du Coran, tel se présente le socialisme algérien », l'auteur glisse lui aussi sur la pente facile de l'apologie de la praxis des gouvernants. C'est pourquoi elle semble traiter la réforme agraire avec une relative désinvolture, en justifiant son retard constant par les craintes des « koulaks » algériens. C'est dire implicitement que l'Assemblée nationale algérienne est paralysée par les représentants de ces koulaks, soucieux de prévenir la réalisation de la réforme agraire proclamée dans les programmes. Plus grave nous paraît être le jugement porté sur l'absence de planification, que l'auteur justifie « du fait de l'indépendance d'humeur du paysan algérien, la nonchalance orientale (1) et le détachement des basses contingences qui est le propre de l'âme musulmane (1). » La question est d'autant plus importante qu'elle concerne l'autogestion agricole. A ce sujet, on ne peut que regretter la grande confusion, qui, à propos toujours de l'autogestion, assimile les analyses de Léon Trotsky à celles de l'anarchisme : « En Algérie, la formule

trotskyiste d'indépendance à l'égard de l'Etat s'imposait dans une certaine mesure avec son anarchie décentralisatrice fédéraliste ». Il y a là manifestement incompréhension profonde de la contradiction entre marxisme et anarchisme sur les moyens, malgré leur accord sur les buts. Mais l'auteur ne pose nulle part la question : l'autogestion est-elle un facteur, un instrument ou un moyen de lutte efficace contre l'Etat ? Dans quelle mesure pose-t-elle cependant des problèmes fondamentaux à l'Etat ?

Là encore, en fait, on nous présente des points de vue contradictoires sur l'autogestion. D'une part, le fonctionnement même est décrit comme assez fortement bureaucratisé, ce qui est juste, mais d'autre part l'auteur semble déplorer que l'on ait assisté « à une extension désordonnée des biens vacants sur l'initiative d'ouvriers agricoles ». Elle oppose à cette « anarchie » un « plan » ministériel « bien ordonné » qui avait le tort de ne donner ni le rythme, ni les délais de son application. On comprend à quel point l'auteur surestime l'action des dirigeants dont elle cite les « discours » et les « résolutions » en conclusion sans poser la question décisive : comment, par quel moyen ces intentions et résolutions seront-elles appliquées ?

On aurait pu espérer de l'étude de M. François d'Arcy sur « **l'administration communale dans les communes rurales du département de Constantine** » (pp. 1 à 96) un point de vue synthétique sur les problèmes de l'autogestion, de la réforme agraire et de la transformation à opérer dans l'Etat. Si l'auteur ne s'engage pas sur le plan doctrinal, son travail donne une idée juste des contradictions actuelles en Algérie, qui se ramènent à celle du rapport entre le pouvoir économique, en partie aux mains des travailleurs, et du pouvoir politique de décision dont les masses ont toujours été tenues éloignées au profit de la bureaucratie installée dans le vieil appareil. Il souligne ainsi l'identité de structure entre la commune française qui intervient exceptionnellement dans l'activité économique, et la commune algérienne incapable de concrétiser dès lors « sa vocation au développement économique et social ». Dans l'autogestion, la réalité montre que les Conseils communaux, lorsqu'ils existent, n'exercent en réalité qu'un pouvoir infime. La « Délégation spéciale » (mairie nommée par en haut et non élue

par les citoyens) ou l'appareil central de l'O.N.R.A. accaparent tous les pouvoirs. Dans le secteur traditionnel, les projets de réforme agraire prévoient la constitution de « comités communaux de la réforme agraire » chargés de l'appliquer, mais tout reste à l'état de projet. Une seule modification a eu lieu, ne portant que sur le nombre des communes dont les deux tiers ont été supprimés pour des raisons d'économie. On trouvera enfin une étude spécialisée des différentes fonctions de la commune en pays sous-développé dans la perspective intéressante qui montre le décalage souvent grand entre l'immensité des besoins et la faiblesse des réalisations. On pourra reprocher à cette étude son caractère trop « techniciste ». Seule la conclusion, fort brève, résume la contradiction de cette « période de transition » qui apparaît fort longue en Algérie entre l'ancienne forme du pouvoir et les nouvelles qui se cherchent encore. « La rupture avec le passé » est bien longue, car, souligne l'auteur, l'explosion de l'Indépendance ne s'est pas accompagnée de la fermeture de toutes les mairies au profit de « maisons du peuple » qui auraient pris tous les pouvoirs. Quant à l'avenir, remarque-t-il, il n'existe que les intentions contenues dans la Charte d'Alger. Le travail de conception fait à Alger au niveau du ministère de la réforme administrative ne semble pas non plus répondre aux exigences immédiates des masses.

Chacune de ces trois études décrit en somme un aspect de cette « période de transition » que traverse la société algérienne depuis l'Indépendance. Que ce soit l'autogestion qui, limitée se bureaucratise, la réforme agraire toujours retardée ou l'organisation du pouvoir communal maintenu selon le vieux modèle, chaque facette de la réalité étudiée nous renvoie au nécessaire dépassement de la situation transitoire. L'autogestion ne peut en effet fonctionner dans le contexte hostile d'une société capitaliste dont les gouvernants ont maintenu contradictoirement les leviers économiques ainsi que le toit de l'édifice : l'appareil d'Etat de type colonial. Ces questions ont d'autant plus d'importance qu'elles se poseront à l'Algérie indépendante jusqu'à ce que le pas qualitatif soit franchi. Pour comprendre la dynamique du « passage », une étude approfondie du mouvement ouvrier algérien confronté à tous les aspects de la vie réelle dans le pays : l'autogestion, l'agriculture traditionnelle, l'industrie privée, le pouvoir communal et central, serait nécessaire. Indépendamment de l'existence d'une telle étude, il est certain que la praxis réelle œuvre dans le sens du dépassement des contradictions ici décrites.

Notons qu'une bibliographie suit chaque étude.

Yves SARTAN.